

**ADMINISTRATION COMMUNALE D'AUBANGE**  
**SERVICE MOBILITÉ**



**ARRÊTÉ DE POLICE**

Le Bourgmestre,

Attendu que l'entreprise MOZER S.A, Theodoor Swartssstraat n° 3 à 3070 KORTENBEG procède à des travaux de remplacement des ATM de l'agence BNP Paribas Fortis, situé rue du Centre, le long de l'agence, à 6791 ATHUS;

Attendu que ces travaux nécessitent le placement de signalisations adéquates telles que les panneaux (A31, A33, B19, B21, C35, C36, D1c ou d, F47), des balises, de l'éclairage et des feux tricolores, si nécessaire, travaux de catégorie 2;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles et nécessaires pour éviter les accidents et garantir la sécurité de la circulation routière ;

Vu les articles 133 al 2 et 135 § 2 de la nouvelle loi communale ;

**ARRÊTE :**

**Article 1. :**

En raison des travaux précités, le stationnement de véhicules à moteur sera interdit à la rue du Centre à hauteur de l'agence BNP Paribas Fortis, à 6791 ATHUS, **du 13 février 2019 au 14 février 2019 entre 8h et 17h00.**

**Article 2. :**

La signalisation routière adéquate sera placée par les soins de l'entreprise MOZER S.A. Elle sera maintenue parfaitement visible pendant toute la durée des travaux.

**Article 3. :**

Le présent arrêté sortira ses effets le 13/02/2019. Il sera maintenu visible pendant la durée des travaux.

**Article 4. :**

Dans le cas où les présentes dispositions ne sont pas respectées, l'autorisation est considérée comme nulle et le demandeur est passible d'une amende administrative sur base de l'article 2.1.1. du règlement général de police.

**Article 5. :**

Les responsables du chantier sont chargés de distribuer un toute boîte dans les rues concernées en vue d'informer l'impact de mobilité lié aux travaux.

AUBANGE, le 08/02/2019

Par Ordonnance :

Le Directeur Général,  
ANTONACCI T.

Le Bourgmestre,  
DONDELINGER J.-P.